

# PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres  
en villes

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION  
DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT  
AGRICOLE DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX  
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT L'AGROECOLOGIE

Septembre 2017

## Chantier

3

Économie agricole et gouvernance alimentaire  
des agglomérations

## Le maintien de l'agriculture sur la commune de Périgny- sur-Yerres

Fiche n°17

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches  
expérience  
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès de personnes ressources.

# Le maintien de l'agriculture sur la commune de Périgny-sur-Yerres

## Résumé

Située à quelques kilomètres de Paris, la commune de Périgny-sur-Yerres est une des rares communes de la petite couronne parisienne où l'activité agricole est encore importante. Grâce à la politique de son ancien maire, Michel Lucas, dès les années soixante-dix et aux diverses actions des collectivités par la suite, des outils d'aménagement et de protection ainsi que des actions de sensibilisation ont permis de maintenir le foncier agricole à Périgny, et plus généralement sur le Plateau Briard. L'une des actions phares a été la création du complexe agrotouristique du domaine Saint-Leu qui a permis l'installation de maraîchers sur la commune tout en recréant du lien avec les habitants.

## Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agrotourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique

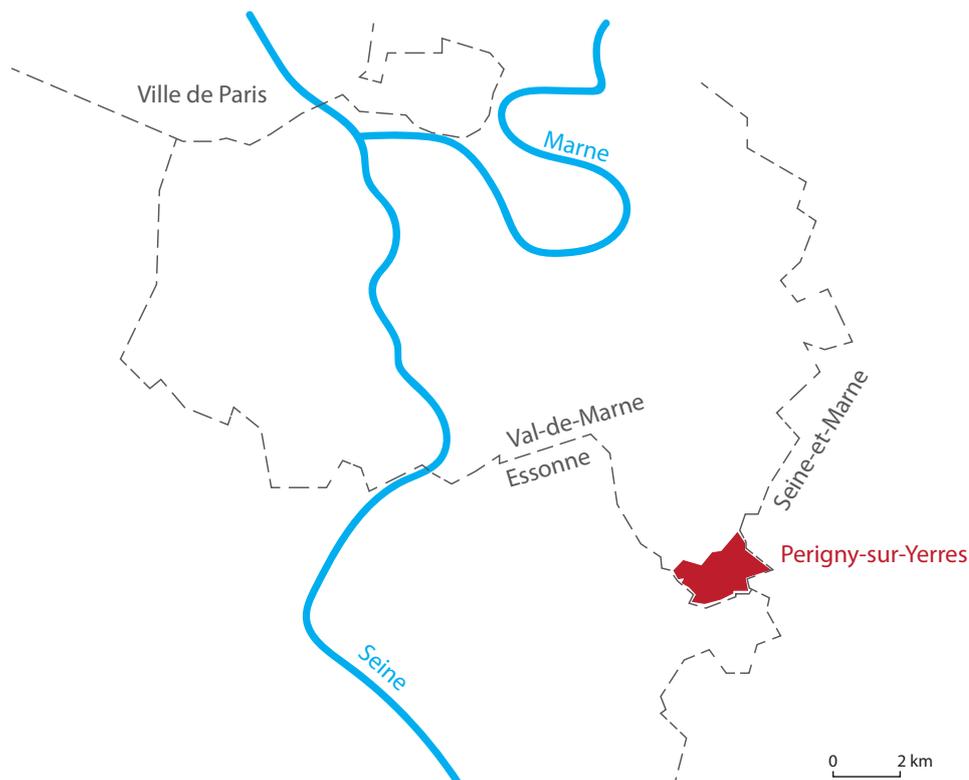
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

## Localisation



## Le territoire

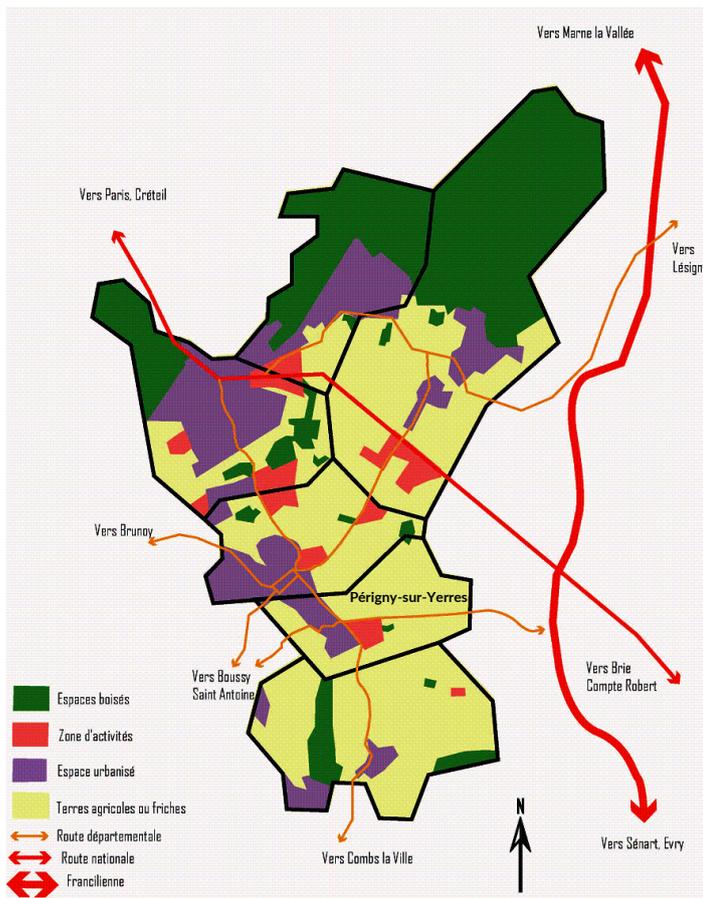
### Description

La commune de Périgny-sur-Yerres se trouve à une vingtaine de kilomètres de Paris, à l'extrême Sud du département du Val-de-Marne, à la frontière de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Compris dans la petite couronne, c'est un espace de transition entre la zone densément urbanisée au Nord et l'espace rural de la Seine-et-Marne. Sur une surface de près de 3 km<sup>2</sup>, Périgny-sur-Yerres comptait 2 378 habitants en 2011 (1), soit une densité de population inférieure à 800 habitants au km<sup>2</sup> alors que la moyenne du département est de 5 570 habitants au km<sup>2</sup> (2).

### Contexte socio-économique

Périgny-sur-Yerres fait partie du territoire du Plateau Briard, autrefois reconnu Communauté de communes, qui présente de nombreux espaces naturels ouverts, boisés et agricoles, parsemés de quelques îlots urbains profitant de ce cadre de vie attractif.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Périgny-sur-Yerres fait partie du onzième territoire de la Métropole du Grand Paris : Grand Paris Sud Est Avenir, regroupement de l'ancienne communautés de communes du Plateau Briard, des communautés d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne et du Haut Val-de-Marne et de la Ville de Bonneuil-sur-Marne. Reconnu Établissement Public Territorial, le Grand Paris Sud Est Avenir représente 16 communes et 312 495 habitants (3), réparties sur près de 100 km<sup>2</sup>.



*L'occupation du sol de la communauté de communes du Plateau de Briard 2003. Source : Communauté de communes du Plateau Briard 2003*

(1) INSEE (2011)

(2) INSEE (2014)

(3) INSEE (2017)

## L'expérience

### Historique

La politique actuelle de la commune pour la préservation du foncier agricole débute avec Michel Lucas dès les années soixante. Alors membre du conseil municipal, il fait partie des élus refusant l'implantation de quatre bâtiments HLM à Périgny. Il réalise à cet instant l'importance de la pression urbaine et la nécessité de préserver le cadre de vie des Pérignons. Le maire en place ayant démissionné suite à cela, Michel Lucas devient maire de Périgny-sur-Yerres en 1967.

Lui et son équipe municipale rejettent le type d'urbanisation francilienne de l'époque et ses immeubles. Ils souhaitent préserver le caractère rural de la commune en organisant une « extension modérée du village ». Ils élaborent pour cela un plan d'occupation des sols (POS) dès 1972, le deuxième approuvé en France. Opposable aux tiers, il rend la plaine agricole et les coteaux boisés inconstructibles tout en permettant une extension urbaine pavillonnaire de part et d'autre du village.

Face à la crise que connaissent les exploitations horticoles de la commune et à la menace des départs d'agriculteurs, Michel Lucas et son adjoint, Jean Sort, cherchent un moyen de redynamiser l'agriculture. La commune réalise pour cela un travail de veille foncière avec M. Geay de la SAFER, dans l'idée d'installer de nouveaux maraîchers à Périgny. Avec les financements de la Région, du Département et de l'Etat, le domaine de Saint-Leu voit le jour en 1976. Complexe agrotouristique accessible au public par des sentiers, il a pour vocation d'implanter l'agriculture sur le territoire tout en recréant du lien entre agriculteurs et habitants.

En 1981 est inaugurée la Maison de la Nature et de l'Environnement, construite avec les communes de Saint-Maur et Perreux. Ce lieu a pour vocation de devenir un lieu emblématique de l'environnement et de l'agriculture du territoire, ainsi qu'une véritable « base » destinée à la rencontre entre les citoyens et la nature et aux actions de sensibilisation.

Au cours de ses mandats, Michel Lucas refuse

de nombreuses propositions d'aménagement lourd et s'applique à maîtriser la construction de pavillons, conservant ainsi la vocation agricole du village. Il laisse sa place en 1995 à Georges Urlacher, maire actuel de Périgny, qui continuera la politique engagée face à la pression foncière que subissent les terres agricoles franciliennes.

En décembre 2002, Périgny-sur-Yerres se regroupe avec cinq communes pour créer la Communauté de communes du Plateau Briard, avec l'idée de mettre en place des projets communs sur leur territoire, en particulier pour l'agriculture. Dès 2003, cette nouvelle collectivité porte, avec la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, le programme agri-urbain (4) du Plateau Briard et de la Vallée de Morbras, associant 85 exploitations et les 124 000 habitants du bassin de vie. Une charte de développement agricole est signée autour d'un projet commun entre agriculteurs, collectivités et citoyens pour maintenir la vocation agricole du territoire et développer les circuits courts. L'agriculture y est présentée comme une activité économique essentielle et nécessaire au maintien du cadre de vie, jouant aussi un rôle éducatif.

De ce programme émane une action phare : la création d'un itinéraire de découverte de l'agriculture. Dans le cadre de son programme pour l'agriculture urbaine mené avec la DRIAAF (Direction Régionale Inter départementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France), le Conseil Départemental du Val de Marne a l'idée de créer un tel itinéraire en 2002 (l'idée avait été lancée en 1997 mais le projet ne s'était pas concrétisé faute de financement, d'outils de concertation et de relais local). La communauté de communes du Plateau de Briard se propose alors pour accueillir le projet, dont une partie doit cheminer par le domaine de Saint-Leu. Pour elle, c'est le moyen de relancer une dynamique autour du complexe agrotouristique et de renforcer à nouveau le lien entre agriculteurs et habitants.

Des réunions de concertation sont organisées entre la collectivité et le Département pour définir la commande et élaborer des scénarios,

(4) Les programmes agriurbains sont (...) des outils de « conservation » des espaces ouverts notamment des espaces agricoles, autour des grandes agglomérations. Dispositifs expérimentés de manière informelle depuis les années soixante-dix tant en Ile-de-France qu'en région (De Biasi et Pujol, 2005), ils ont reçu une première reconnaissance officielle en juillet 2001 quand le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIAD) décide d'un accompagnement financier pour sept d'entre eux". (Poulot, 2006)

une étude du territoire est réalisée et une longue phase de concertation avec les agriculteurs est lancée. Pour la conception du site, la commune fait appel à la Bergerie Nationale qui est notamment en charge de la production de panneaux pédagogiques, plaquettes et livrets sur le parcours. Le sentier ouvre finalement en 2005, financé par le Département, la Communauté de communes et l'Union Européenne dans le cadre de son programme de protection et de valorisation des espaces ouverts périurbains SOS.

La Région travaille également sur les problématiques de conservation des espaces naturels et agricoles sur le territoire, grâce à son Agence des Espaces Verts (AEV) Ile-de-France, en mettant en place un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF). Sur le plateau, le premier est instauré dès 1995 sur la commune de Brie-Comte-Robert. C'est en 2003 qu'un second PRIF est créé, cette fois sur la commune de Périgny-sur-Yerres. Après plusieurs extensions et fusions de ces périmètres, Périgny-sur-Yerres fait aujourd'hui partie du PRIF des Vallées de l'Yerres et du Réveillon qui s'étend sur 4 931 ha agricoles et naturels, dont 183 ha sur la commune (5). C'est d'ailleurs le seul dispositif de protection des terres agricoles actuel à Périgny-sur-Yerres.

Ce PRIF permet à l'AEV d'acquérir 13 ha sur le

domaine de Saint-Leu au moment d'un départ en retraite d'un maraîcher en 2010. Pour contribuer au maintien de l'agriculture, l'AEV loue une partie de la parcelle à un maraîcher conventionnel souhaitant agrandir son exploitation. L'autre partie est louée à un jeune maraîcher bio pour son projet d'installation, Jérémy Levacher. L'objectif pour lui est notamment de créer une AMAP bio sur le territoire. Avec d'autres producteurs du Plateau Briard et des habitants convaincus par son projet, ils créent en avril 2011 l'AMAP Saint-Leu.

Jérémy Levacher arrête pourtant son activité en 2016. Les membres de l'AMAP décident de continuer malgré tout et mettent en place un système temporaire de livraison de paniers de légumes avec « Les paniers bio du Val-de-Marne », provenant de la structure de réinsertion professionnelle Val Bio Ile-de-France, en attendant qu'un nouveau maraîcher bio s'installe sur le domaine de Saint-Leu.

De manière générale, l'AEV a permis l'installation d'agriculteurs sur d'autres communes du Plateau Briard, et notamment une agricultrice en aviculture sur 4 ha à Mandres-les-Roses, une production peu courante sur le territoire.

**Le sentier d'interprétation agricole du PLATEAU BRIARD**

Le circuit de 8 kilomètres est jalonné de 17 panneaux d'information. Vous traverserez d'abord le domaine de St-Leu, consacré à la culture légumière, avant d'entrer dans le domaine de Rosebrie, voué à sa création à l'horticulture florale. Plus loin, vous pourrez apprécier les paysages de grandes cultures avant de pénétrer au cœur du village de Mandres dont la structure et l'architecture témoignent encore d'une activité agricole ancienne.

Durée du parcours : 4 heures  
Départ : Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny

Le domaine de St-Leu

De nombreuses possibilités existent pour raccourcir le circuit et vous pourrez toujours revenir pour la suite une autre fois. Partez bien chaussé et emmenez de quoi boire et grignoter. Respectez la nature et les cultures et tenez vos animaux en laisse.

Champ d'orge

L'ancienne gare de Mandres

1 Un espace très convoité  
2 Des légumes toute l'année  
3 Des abris pour les plantes  
4 La salade : de la graine à l'assiette  
5 Vivre et travailler au pays  
5a Des bois et des hommes  
5b Des découpages dans le paysage  
6 Lorsque Mandres-en-Brie devient Mandres-les-Roses  
7 Rosebrie : un espace créé pour les roses

8 Le train des roses  
9 Des haies bien entretenues  
10 Les champs des villes  
11 Le rythme des cultures  
12 Des fleurs de miel : les thuyas  
13 Un paysage mérovinge  
14 La ferme de Monsieur  
15 Les cours de Mandres



Source : Atlas des périmètres régionaux d'intervention foncière (2016)

## L'AGENCE DES ESPACES VERTS D'ILE-DE-FRANCE ET LES PERIMETRES REGIONAUX D'INTERVENTION FONCIERE

La Région Ile-de-France a pour particularité de mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire via l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public unique en son genre en France. Parmi ses missions, on retrouve la protection et la mise en valeur des espaces naturels, forestiers et agricoles. Pour cela, un dispositif propre à l'Ile-de-France a été mis en place : les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF).

Engagement partenarial entre la Région, l'AEV et la commune concernée, le PRIF délimite un périmètre d'intervention pour mettre en œuvre des actions de préservation de l'environnement, de la biodiversité et du paysage. Il est défini et voté par le conseil d'administration de l'AEV avec les conseils municipaux, puis créé par délibération du Conseil Régional. Procédure relativement souple, il engage notamment la commune à rendre son Plan Local d'Urbanisme cohérent avec les enjeux de protection et de s'attache à aménager et ouvrir au et à maintenir l'agriculture sur les



mise en valeur du site. De son côté, l'AEV public les espaces naturels et forestiers, terres agricoles.

Pour ce dernier enjeu, la définition des terres. Une convention de



a été établie, permettant la réalisation d'une veille foncière. Souvent initialement en friche ou menacées de le devenir, les parcelles acquises par l'AEV sont réaménagées par un prestataire puis louées à des agriculteurs, via un bail rural à long terme. L'AEV élabore un cahier des charges pour sélectionner les porteurs de projet selon les caractéristiques de la parcelle (surface, type de sol, ...) et sans imposer le type de production, puis le choix se fait en fonction de la viabilité du projet. Selon les conditions juridiques d'acquisition, la sélection des agriculteurs peut parfois se faire sur la base du cahier des charges de la SAFER. Ces opérations représentent des coûts élevés pour l'AEV et une implication directe est demandée aux agriculteurs pour la remise en état des lieux ou la construction des bâtiments d'exploitation.

d'un PRIF permet à l'AEV d'acquérir partenariat avec la SAFER Île-de-France

Soucieuse de redynamiser le secteur agricole et de protéger l'environnement, l'AEV favorise quand elle le peut l'installation de jeunes agriculteurs en bio.

## Aujourd'hui

En 2017, la commune de Périgny-sur-Yerres est organisée dans l'espace en quatre secteurs 4 :

- Le village ancien : 90 ha entourés d'un secteur pavillonnaire de 30 ha
- La plaine : 170 ha de terres agricoles, dont les 100 ha du domaine de Saint-Leu
- Le coteau : 10 ha de vergers dominant l'Yerres
- La Zone d'Activités et la Closerie Falbala de Jean Dubuffet : les 19 ha restants

Sur le domaine de Saint-Leu, neuf maraîchers et un céréalier sont installés sur les 150 parcelles d'origine, remembrées en propriétés entièrement drainées et irriguées.

De façon générale, l'activité maraîchère est très présente sur le Plateau Briard, du maraîchage conventionnel au maraîchage bio. On retrouve aussi la pépinière départementale sur la commune de Mandres-les-Roses. La proximité d'une zone urbaine aussi dense et le nombre important de producteurs, un cas finalement rare au sein de la première couronne, fait des maraîchers du Plateau Briard et de Périgny-sur-Yerres une source importante pour l'approvisionnement des marchés hebdomadaires du Sud Est de Paris.

En parallèle de la vente sur les marchés, Stéphane Cosse, un des maraîchers de la commune, distribue une partie de sa récolte en libre-service. Installé depuis 1991 sur 17 ha, il a mis en place un système de casiers verrouillés implantés à Mandres-les-Roses et Périgny, qu'il approvisionne quotidiennement et qui permettent aux consommateurs de venir chercher directement leurs légumes à tout moment.

## Perspectives

Ne respectant pas pour l'instant le quota de logements sociaux exigés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), Périgny-sur-Yerres fait face à l'obligation d'implanter des logements sociaux sur la commune. Or l'espace disponible dans le centre n'est plus suffisant pour accueillir de nouvelles constructions et les terres agricoles autour sont inconstructibles.

De plus, désormais inclus dans le nouveau territoire de la Métropole, certaines compétences vont être reprises par Grand Paris Sud Est Avenir, notamment la gestion du sentier d'interprétation et de la Maison de la Nature, aujourd'hui assurée par la Mairie.

Pour continuer sa politique de sensibilisation à l'agriculture du territoire, la commune mène une réflexion sur d'éventuels projets de raccordement à d'autres sentiers d'interprétation ou zones naturelles, bien que rien de concret ne se dessine pour l'instant.

Trois maraîchers bio sont en cours d'installation sur les terres régionales gérées par l'AEV qui étaient autrefois exploitées par Jérémy Levacher. L'un d'entre eux souhaiterait fonctionner avec l'AMAP de Saint-Leu, un second avec l'AMAP de Mandres-les-Roses, et un troisième mettre en place des formes d'accueil pédagogique.

## Le collectif

### Description

A Périgny, il n'y a pas réellement de collectif d'agriculteurs identifié. Terres en villes a donc choisi d'étudier le groupe de producteurs présents sur le domaine de Saint-Leu, où nous pouvons délimiter deux collectifs.

- Tout d'abord, celui formé par les 10 agriculteurs présents sur le domaine. Il n'existe aucune forme juridique qui structure officiellement ce collectif mais nous avons tout de même souhaité l'étudier plus en détails par la suite.
- En revanche, il existe l'association du domaine Saint-Leu qui regroupe l'ensemble des propriétaires sur le site. C'est donc un collectif mixte composé des maraîchers propriétaires de leurs terres, de l'AEV, d'un propriétaire ayant une maison sur le domaine et de la mairie, membre de

droit car propriétaire de la Maison de la Nature. Elle a été créée en même temps que le domaine en 1977, pour faciliter la gestion et le partage des frais concernant les installations en commun (route traversant le domaine et appartenant à l'association, eau, électricité, ...). En dehors de cela, il n'y a pas d'autres actions menées par l'association.

Une assemblée générale est organisée chaque année, regroupant les membres et l'ensemble des acteurs concernés. Il y a un directeur et un sous-directeur parmi les agriculteurs qui assurent bénévolement l'organisation de cette assemblée.

### Modèle économique

L'association des propriétaires possède donc un budget commun pour le financement des charges partagées, et chaque membre participe selon les surfaces qu'ils possèdent.

## Les structures de développement agricole

La commune de Périgny-sur-Yerres participe aux animations en lien avec l'agriculture. Elle organise par exemple le Marché Printanier où l'on retrouve les produits des maraîchers du domaine de Saint-Leu et le miel de la Maison de la Nature, mais aussi des produits des environs comme des poulets fermiers bios ou des fleurs de Mandres-les-Roses. Elle intervient éventuellement sur quelques dossiers complexes, comme lors des inondations de 2016 pour des questions d'assurance. La commune est également en charge de la gestion et de l'entretien du sentier et de la Maison de la Nature.

Elle travaille avec les différentes structures intervenant sur la question de l'agriculture à Périgny-sur-Yerres : elle accompagne Vivacités dans l'organisation des Balades Urbaines (voir encadré page suivante) et travaille avec l'AEV sur les projets d'installation sur la commune.

En ce qui concerne l'association du domaine de Saint-Leu, la commune assiste à l'assemblée générale en tant que membre, mais n'intervient pas comme animateur du collectif.

Au sein de l'AEV, c'est Christelle Angéniol, chargée de mission Agriculture, qui a pour mission la mise en pratique des projets d'installation : démarchage des propriétaires, acquisition foncière, rédaction du cahier des charges, appel à candidature, ... Le suivi des agriculteurs se fait uniquement jusqu'à la signature du bail, l'objectif étant de choisir des projets viables et des agriculteurs autonomes lors de l'appel à candidature.

En parallèle, François Huart, chargé de mission Territoire, garantit la cohérence des actions sur la région (PRIF, SCoT, PLU, ...) et la mise en place des PRIF, notamment grâce à des études de territoire. Il assure également la coordination des intervenants de l'AEV sur les questions d'acquisition et d'installation.

A titre individuel, chaque agriculteur fait ensuite appel à la Chambre d'agriculture pour du conseil technique selon ses besoins, que ce soit en agriculture conventionnelle ou biologique.

## LES BALADES URBAINES DE VIVACITES

« Association loi 1901, agréée Jeunesse Éducation Populaire, Vivacités Ile-de-France est un réseau d'acteurs qui se rejoignent autour d'une charte régionale pour promouvoir et développer l'éducation à l'environnement urbain sur le territoire francilien. Le réseau est un laboratoire d'idées, un lieu d'échanges et de formation, qui explore, par la pédagogie, de nouveaux modes d'intervention sur la ville. » (6)



Parmi les méthodes pédagogiques employées par Vivacités, les Balades Urbaines réunissent une grande diversité d'acteurs au gré d'un parcours autour des particularités culturelles, paysagères ou encore économiques de l'environnement. Elles sont organisées dans le but de créer un moment de rencontre et d'échanges entre élus, acteurs économiques, associations, agriculteurs ou encore citoyens, et permettent de confronter les différents regards sur l'espace et ses enjeux. C'est un outil qui permet à la fois de créer un dialogue, lancer une première concertation et recueillir des informations précieuses sur le territoire.

Dernièrement, une Balade Urbaine a été organisée sur Périgny-sur-Yerres et Mandres-les-Roses sur le thème « L'agriculture sur le Plateau Briard : un atout pour lutter contre les changements climatiques ». En rencontrant entre autres les agriculteurs du domaine Saint-Leu, cet événement avait pour but d'identifier des premiers éléments de réponse concernant la place des productions du Plateau Briard dans l'urbanisation dense à proximité.

(6) [www.vivacites-idf.org](http://www.vivacites-idf.org)

# Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

## Le développement agricole

Les agriculteurs du domaine Saint-Leu, et plus largement de Périgny, bénéficient de la présence d'une diversité d'acteurs et d'appui dans le cadre du maintien du foncier et du développement de l'activité agricole. La commune assure un suivi des activités des agriculteurs et aide à la mise en valeur de productions. En ce qui concerne Vivacités, son travail consiste en de la mise en réseau et de la sensibilisation. Quant à l'AEV, elle assure une veille foncière et un accompagnement individuel des agriculteurs pour l'installation. Cependant, il n'y a pas de réel travail en partenariat de ces différents acteurs, simplement un peu de concertation et de coordination.

Au final, l'appui aux agriculteurs ne correspond pas à de l'accompagnement de projets collectifs sur le territoire (distribution, mutualisation de moyens, ...) et ne se fait pas non plus dans le cadre d'un collectif particulier.

Pour une expérience où la question de l'aménagement du territoire est centrale, il est logique de retrouver un fort engagement des collectivités (communes, communautés de communes, département et région).

L'implication de la commune de Périgny-sur-Yerres est plutôt important et provient de son histoire et des personnes qui ont créé cette dynamique. En somme, la mairie est devenue le garant de la démarche agricole et a établi une nouvelle complicité avec les producteurs, notamment grâce au poste de Corinne André, déléguée Environnement et développement durable de Périgny, qui se positionne comme relais entre les agriculteurs et les acteurs extérieurs.

## La place des agriculteurs

La création du site de Saint-Leu s'est faite suite à la sollicitation de la mairie avec pour objectif d'installer des maraîchers. Elle a dû montrer aux agriculteurs l'intérêt d'investir dans le projet.

Après plusieurs décennies, les producteurs du domaine n'ont pas développé de dynamique collective pour mener divers projets communs et il n'y a pas de réel travail conjoint : le fonctionnement de cet espace reste très individuel. Cela explique sûrement les formes d'accompagnement que nous avons décrites précédemment.

En revanche, les agriculteurs ont développé un fort esprit de solidarité et procèdent volontiers à de l'entre-aide. Cela vient très probablement du fait que ce sont pour la plupart des exploitations familiales présentes depuis la création du domaine. Il n'y a que quelques installations de jeunes agriculteurs hors cadre familial, notamment grâce au travail de l'AEV. Aujourd'hui, ce sont les deuxième ou troisième générations de ces familles qui exploitent les terres.

La seule organisation collective correspond à l'association des propriétaires, qui n'inclut donc pas l'ensemble des maraîchers. Ce sont toutefois deux agriculteurs, aux postes de directeur et directeur adjoint, qui ont pris en main la gestion et qui sont devenus les interlocuteurs majeurs de ce collectif mixte.

En somme, l'exemple du domaine Saint-Leu est un cas assez particulier de groupe d'agriculteurs informel qui peut être identifié géographiquement et pourrait à ce titre être mobilisé pour des projets de développement mais dont les membres ne se définissent et ne se reconnaissent pas comme un collectif à part entière.

## L'innovation

Périgny-sur-Yerres est un exemple de volonté politique locale forte qui a su mettre en place très tôt des outils d'aménagement du territoire efficaces pour limiter l'étalement urbain et conserver ainsi une activité agricole. A plus grande échelle, la création d'une agence spécialisée sur les questions environnementales en Ile-de-France et la mise en place d'un partenariat avec la SAFER est aussi un point innovant.

## L'agroécologie

Les actions de la commune, et de l'ancienne communauté de communes du Plateau Briard, visent principalement à conserver les terres agricoles et mettre en avant ce paysage et sa biodiversité auprès du public. En parallèle, il n'y a pas d'exigences spécifiques concernant les pratiques agricoles des producteurs sur la commune.

De son côté, l'AEV a accordé une importance toute particulière aux critères environnementaux des projets qu'elle a menés à Périgny-sur-Yerres : l'agriculture bio est privilégiée, sinon il y a signature d'un bail rural à clauses environnementales assurant au moins un mode d'agriculture raisonnée.

## Contacts

Corinne André

Mairie de Périgny-sur-Yerres

Déléguée Environnement et développement durable

01 45 98 90 45

corinne.andre@gmail.com

François Huart

Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France

Chargé de mission Territoire et des Transversalités régionales

01 83 65 38 45

Fhuart@aev-iledefrance.fr

Barbara Houalet

Vivacités

Co-directrice - Responsable du pôle Réseau

01 46 70 95 78

barbara@vivacites-idf.org

Avec les informations précieuses de l'ouvrage de Michel Lucas : « Périgny-sur-Yerres ou les aventures d'un maire ».

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



# Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert  
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

